

J.B. Allard, Avocat
Directeur, Affaires juridiques et Réclamations
Ligne directe : (514) 598-3785
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : jballard@gazmetro.com

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIEL

Le 16 décembre 2003

Me Anne Mailfait
Secrétaire adjoint
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET: Révision des conditions de service des distributeurs
de gaz naturel**
V/Dossier : R-3523-2003
N/dossier: 312-00217

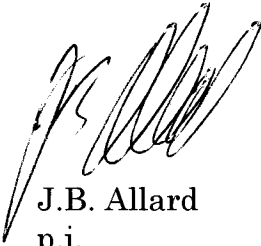
Chère consœur,

Conformément à la décision D-2003-225, veuillez trouver ci-joint la proposition des distributeurs de gaz naturel du Québec relativement à la procédure d'examen des conditions de service de ceux-ci. À cette fin, vous trouverez ci-joint un échéancier proposé. Nous joignons également un projet de modalités de fonctionnement d'un éventuel groupe de travail consacré à cette révision des conditions de service.

Ces documents ont fait l'objet de discussions entre Gazifère inc. et Société en commandite Gaz Métro («SCGM») et ces deux distributeurs souscrivent au contenu de ces documents.

Par ailleurs, Gazifère inc. et SCGM se sont également entendues pour proposer à la Régie un mode de répartition des frais des intervenants qui seront engendrés pour ce nouveau dossier de la révision des conditions de service qui soit en fonction du nombre respectif de clients. Conséquemment, SCGM assumerait 84,8% des frais et Gazifère inc. 15,2%.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agrée, chère
consœur, l'expression de nos sentiments distingués.



J.B. Allard

p.j.

c.c. *Me Louise Tremblay, Pouliot Mercure*